

GARANTIE ADMINISTRATIVE : SUBVENTION OGECE

- Qui peut bénéficier de la garantie Sogama ?
 - **Etablissements d'enseignement secondaire privés sous contrat d'association avec l'Etat.**
- Pour quel objet ?
 - Subvention d'investissement immobilier octroyée par une collectivité locale
- Caractéristiques de la garantie Sogama :
 - Sogama couvre 100% de la subvention dans la limite de 1 million € par bénéficiaire, lorsque celle-ci n'a pas été utilisée conformément à son objet.
 - Sa durée couvre la durée d'amortissement de la subvention fixée par la convention passée entre la collectivité locale et l'établissement scolaire,
 - Son coût dépend de la durée d'amortissement de la subvention et comprend :

La cotisation de solidarité : versée en une fois au début de l'opération

- ✓ Souscription au capital de SOGAMA CONSEIL cessible en fin d'amortissement de la subvention,
- ✓ Souscription au Fonds de Garantie Général de Sogama restituable en fin de l'amortissement de la subvention,

Ces souscriptions représentent une mobilisation des fonds pour 0,80% de la part non amortie de la subvention,

- ✓ Une commission d'ouverture & frais de dossier de 0,30% du montant garanti (forfait minimum de 280 €)

La commission sur encours prélevée une fois l'an sur le compte de l'emprunteur et calculée sur l'encours moyen garanti de l'année à venir. Le taux de la commission est fixé à 0,35% l'an de l'encours garanti

Le coût de la garantie Sogama est étalé dans le temps

L'établissement scolaire nous fait parvenir le dossier composé des éléments suivants :

- n° de Siren de l'établissement et code NAF
- Effectif salarié en Equivalent Temps Plein
- La convention relative (ou son projet) à l'aide aux investissements immobiliers accordée par la collectivité locale
- Les éléments financiers (2 derniers exercices) certifiés par le commissaire aux comptes ou par l'AG
- Atterrissage et/ou Budget prévisionnel
- Statuts de l'association
- Extrait du JO publiant la déclaration de l'association ou KBIS de la société (SCI, SARL...)
- Copie Carte d'identité en cours de validité du Président
- Liste des membres à jour du Conseil d'administration ou du bureau (nom, prénom, date de naissance) mandats et pouvoir
- IBAN du bénéficiaire

N'hésitez pas à nous envoyer votre dossier :

Par voie électronique : engagements@sogama.fr (de préférence)

ou par voie postale : **Pôle Engagements _ 75 rue Saint Lazare, 75009 Paris**